

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Bulletin n°86 de septembre 2012 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Dir de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € -Prix du n°: 0,60 €

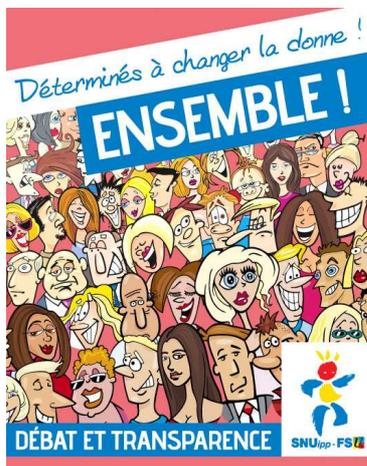
DEPOSE LE 28/09/2012

Edito :**Améliorer l'Ecole, c'est possible,
Mais pas sans vous !**

Une ambition affichée n'est pas toujours suivie d'effet. Le SNUipp et la FSU s'attachent à faire entendre votre voix et participent activement aux rencontres institutionnelles organisées pour la refondation de l'Ecole. Mais ils regrettent tous deux le manque d'ouverture à la profession. Les acteurs mêmes semblent tenus quelque peu à l'écart. Pourtant, la transformation ne peut se faire sans vous.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU, outre la réunion du 26 septembre et l'Université d'automne prochaine, les militants passent dans les écoles et le SNUipp-FSU vous donne la parole au travers d'un questionnaire dont les résultats seront publiés rapidement. Répondez en téléchargeant le questionnaire sur <http://snuipp.fr/Avenir-de-l-ecole-prenez-la-parole>.

Adhérer au SNUipp-FSU c'est investir dans l'énergie scolaire...



Rejoignez ses adhérents pour donner plus de force et de sens à l'action syndicale.

**Adhérez au
SNUipp-FSU**

Francis GEHIN

SOMMAIRE :**Page 1**

Edito

Pages 2 et 3Refondation de l'Ecole
Contribution handicap**Pages 4 et 5**

Le petit rapporteur paritaire

Page 6Infos en bref
Université d'automne**Page 7 et 8**

Bulletin d'adhésion

<http://88.snuipp.fr>

Refondation de l'école : entre espoirs et doutes

Judi 20 septembre, Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, a annoncé une augmentation importante du recrutement d'enseignants pour la rentrée 2013. Mais, au-delà de ces mesures de « réparation », « nous avons aussi une plus grande ambition, c'est celle de changer l'école », a-t-il indiqué. Changement qui doit aboutir à une loi de programmation et d'orientation pour l'école fin 2013.

En Lorraine, la concertation s'est traduite par des tables rondes sur quatre thématiques proposées par le recteur : le service public de l'orientation, l'accompagnement du handicap, le numérique et le métier (formation, missions, évaluation).

La FSU remarque que certaines annonces apparaissent sur la refondation de l'école alors même que la consultation et la concertation se déroulent. Une consultation circonscrite et fort compressée qui laisse à penser qu'elle ne sera pas l'élément essentiel sur lequel reposeront les choix. La FSU le regrette et estime que le gouvernement prend ainsi le risque de faire échouer une transformation positive de l'école. Néanmoins, elle participe aux débats pour y faire entendre sa voix.

Le métier

Le SNUipp-FSU s'inquiète de la grave crise de recrutement que connaît aujourd'hui l'Education nationale. Elle attribue cette désaffection pour le métier -entre autres fac-

teurs- à la faible attractivité de la rémunération et préconise une négociation autour des grilles salariales.

L'évolution des rythmes scolaires est une nécessité, mais elle n'est pas le seul facteur à faire évoluer pour améliorer le fonctionnement de l'école. Pour prendre en compte les âges des élèves et adapter les rythmes, il faut admettre le « plus de maîtres que de classes » et dissocier le temps de service du temps scolaire de chaque enfant.

Pour le SNUipp-FSU, l'évaluation des enseignants est, elle aussi, à revoir. L'inspection individuelle ressentie trop souvent infantilisante doit laisser la place à une inspection plus axée sur la formation de l'enseignant.

Le service public de l'orientation

Le service d'orientation n'a pas pour vocation à répondre à des besoins ponctuels d'emplois. Elle doit continuer à s'inscrire dans une volonté de formation des élèves. L'Education nationale doit rester garante de l'équité territoriale.

Les conseillers d'orientation-psychologue doivent rester fonctionnaires d'Etat. Ils ont besoin de recrutements statutaires, de reconnaissance financière, pas de transfert vers les Régions.

L'accompagnement du handicap

L'« accompagnement » ne doit pas se résumer à une aide humaine. Il doit être intimement lié au projet d'enseignement, pour la réussite des élèves.

Cette année encore, les AVS et EVS recrutés l'ont été en contrat à

durée déterminée. Et à la rentrée, nombre d'entre eux faisaient défaut dans les écoles. Exigeons un véritable statut pour ces personnels et un plan de formation dans l'intérêt des élèves handicapés !

Le numérique

Son développement dans les écoles dépend des moyens financiers et de la volonté des municipalités. D'où des disparités, des inégalités selon les territoires. Le taux d'équipement en matériel informatique des écoles françaises reste ainsi à un taux peu élevé : 8 ordinateurs pour 100 élèves (plus du double en Finlande ou au Royaume Uni).

Les programmes de développement du numérique demeurent, dans notre pays, le fait d'actions départementales ou communales (si l'on excepte le programme écoles numériques rurales) . A l'échelon national, il n'y a pas encore de programme de masse.

Globalement, la France est à la traîne, tant en équipement informatique que dans l'usage qui en est fait par rapport aux autres pays de l'OCDE selon un rapport du Haut Conseil à l'Education (avril 2010).

Quel est l'intérêt d'utiliser un TNI (Tableau Numérique Interactif), d'évoluer dans un ENT (Environnement Numérique de Travail) ?

Pour certains, le développement des TIC est une des conditions de la transformation du système éducatif. Pour d'autres, il faut envisager les conséquences de l'abandon progressif du papier sur l'apprentissage de l'écriture, de la lecture...

Tout programme de développement du numérique à l' Ecole demeure quoiqu'il en soit indissociable d'une véritable formation des enseignants.



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

éducation recherche culture insertion formation

Contribution FSU Lorraine sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012

La FSU réaffirme qu'elle-même et tous les syndicats qui la composent ont toujours œuvré pour le développement des droits à la scolarité pour tous. C'est un des piliers de nos revendications et de notre refus obstiné de toute forme de discrimination. Rechercher comment améliorer l'efficacité de l'accompagnement des élèves en situa-

tion de handicap. Voilà une idée bien séduisante ! Une telle ambition nécessite un incontournable état des lieux.

Tous les observateurs s'accordent à dire qu'après la promulgation de la loi de 2005, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles a augmenté de façon spec-

taculaire et continue à progresser. Dans le second degré cette montée en charge se fait actuellement.

Pour répondre à ces scolarisations, il a fallu embaucher des dizaines de milliers d'accompagnants. Les choix ont été portés sur des AVS sous statut public et des EVS sous statut privé. Mais tous en contrat à durée

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n°0715 S 07413
ISSN n°1266 0833
dépôt légal : septembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

déterminée, posant de réelles difficultés de recrutement et de formation. Cette année encore, de nombreuses aides n'étaient pas dans les écoles au 15 septembre. La loi n'est donc pas respectée et les enseignants concernés débutent l'année dans de mauvaises conditions.

La question de la scolarité des enfants en situation de handicap ne saurait se restreindre à « l'accompagnement » au sens de l'aide humaine accordée aux élèves handicapés.

Pour la FSU, il convient d'aborder le sujet de façon globale, l'accompagnement et l'enseignement. L'élève n'est pas inscrit dans l'établissement pour être pris en charge, mais bien pour bénéficier d'un enseignement de qualité, pour apprendre et progresser.

Les enseignants des écoles ont été au cœur des dispositifs mis en place pour la scolarisation de ces élèves en milieu ordinaire. Maintenant les enseignants des collèges et lycées sont également largement impliqués. Souvent, ils n'ont bénéficié d'aucune aide et les enseignants référents étaient fort démunis. Seuls leur conscience professionnelle et leur sens du devoir les ont guidés.

Plus grave encore, considérant que ces élèves sont désormais scolarisés au plus près des classes ordinaires, le ministère en a profité pour « saper » progressivement les formations d'enseignants spécialisés spécifiques aux classes accueillant des élèves handicapés (CLIS, UPI puis ULIS, établissements spécialisés) et aux dispositifs accueillant des enfants et adolescents en difficulté scolaire (SEGPA, RASÉD).

Pendant ces 7 dernières années, alors qu'on augmentait considérablement la présence d'élèves en situation de handicap dans les classes, le ministère réduisait puis supprimait les formations professionnelles spécialisées. D'une formation CAP-SAIS de 700h/an avant 2004, on est passé avec la création du CAPA-SH à 400h/an. On constate même une quasi disparition dans nombre de départements.

Aujourd'hui, les enseignants qui souhaitent obtenir cette qualification doivent le faire en candidat libre. Il n'est plus prévu que quelques heures de formation théorique hors temps de travail.

Nous dénonçons ces reculs contraires à l'intérêt des familles et des élèves.

Les conséquences n'ont pas tardé à se faire sentir. Nombre de postes dans ces classes sont au mieux pourvus par des enseignants non spécialisés souvent débutants, au pire non pourvus, créant là encore des inégalités territoriales fortes.

Les conditions d'enseignement, souvent difficiles et peu valorisées rendent ces postes moins attractifs et les enseignants en place, surchargés, interpellent nos organisations sur leurs mauvaises conditions de travail.

Les effectifs des classes spécialisées des écoles (CLIS) sont en hausse. Il est fré-

quent maintenant de voir des effectifs supérieurs aux limites préconisées par la loi. C'est encore plus flagrant en ULIS où la référence de 10 élèves scolarisés n'est pas considérée par l'administration comme une limite. (parfois jusqu'à 17 élèves) La loi de 2005 a aussi officialisé la départementalisation des politiques de solidarité dont le handicap.

La conférence nationale de 2009 a fait le constat d'une inégalité territoriale importante.

Les MDPH peuvent se trouver contraintes à accorder ou refuser des prestations de compensation en fonction de leur budget et non de l'intérêt de l'utilisateur ou de ses besoins.

Pour la FSU, l'amélioration de l'efficacité de la scolarisation des enfants en situation de handicap nécessite d'investir impérativement et massivement dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels accompagnant ces élèves. Ce sera un signe fort donné aux personnels, aux familles pour que les élèves bénéficient d'un encadrement de qualité.

Propositions pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap

La formation des enseignants :

Une formation pour tous les enseignants dans le domaine de l'ASH.

Toute une formation continue à reconstruire.

Une formation adaptée pour les enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap ou de maladie.

la création d'un CAFIPEMF-ASH permettant d'avoir des référents de terrain, reconnus et pleinement associés à la formation.

Possibilité pour les stagiaires CAPA-SH d'être déchargés complètement pendant une année pleine de formation, d'un volume au moins égal à 750 heures, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leur spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel.

Un développement de la formation spécialisée dans le second degré et une incitation liée à celle-ci.

Un pilotage national au service d'une politique de formation volontariste, qui réponde aux besoins de recrutement de personnels spécialisés.

Des groupes d'écoute, d'aide pour les enseignants qui sont face à l'intégration, à la difficulté scolaire.

Une organisation spécifique pour les équipes enseignantes :

Des effectifs allégés et du temps de concertation pour les enseignants accueillant un ou des élèves en situation de handicap, dans les écoles, les collèges et les lycées.

Le respect d'un effectif plafond dans les classes spécialisées

L'école qui accueille une CLIS doit bénéficier des aménagements horaires, remplacements et décharges afin de permettre

l'organisation de l'accueil des élèves élèves en situation de handicap.

Les obligations de service de l'enseignant de CLIS doivent inclure toutes les dimensions du travail en CLIS (suivi individualisé, concertations avec les familles, les professionnels...).

Les moyens d'enseignement des collèges et lycées doivent laisser une latitude permettant au coordonnateur d'ULIS d'organiser les emplois du temps dans l'intérêt de ses élèves.

Des enseignants référents en nombre :

Un enseignant référent pour 100 dossiers maximum.

Leur donner les moyens de fonctionner : frais de déplacement, ordinateurs et téléphones portables, accès internet permanent, bureau, moyens postaux et divers... Poursuivre le développement des CLIS et ULIS sur l'ensemble du territoire.

Le respect des personnels et des élèves :

le nombre d'élèves dans les dispositifs et classes ne doit pas être apprécié au moment des regroupements, mais bien en terme d'élèves inscrits. Les emplois du temps des élèves et l'organisation des CLIS et ULIS peuvent d'ailleurs évoluer en cours d'année avec la révision des PPS.

12 élèves inscrits en CLIS

10 élèves inscrits en ULIS

préciser le statut des coordonnateurs d'ULIS et ramener leurs obligations de service à 18h

former et pérenniser les équipes d'accompagnants

Un accompagnement professionnalisé :

Professionaliser les postes d'AVS et créer des postes statutaires : permet la qualité et la continuité du service, allège les tâches des directeurs d'établissement, stabilise les équipes, sécurise le parcours des salariés...).

Valoriser cette fonction par une certification.

Mettre en place une formation menant à cette certification.

Permettre aux ex AVS et ex EVS d'accéder à ces postes pour un partage positif de leur expérience et répondre aux objectifs d'insertion des contrats aidés.

Une autre conception :

Développer l'entraide et la coopération entre les enseignants en développant le travail d'équipe dans la formation initiale, en augmentant le temps de concertation dans le temps de service, en réduisant le temps de service.

Cesser de faire reposer le bon fonctionnement des dispositifs uniquement sur la bonne volonté et la conscience professionnelle des enseignants en leur demandant de faire beaucoup plus avec sans cesse moins de moyens. Réduire les individualismes et la concurrence en renonçant aux contrats d'objectifs qui définissent les moyens des établissements pour au contraire développer l'esprit de coopération.

Développer des outils d'évaluation au service des apprentissages.

Le petit rapporteur paritaire (P.R.P.) Note FSU 88 sur le CHSCTD du 05/07

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est l'évolution des CHS où n'étaient relevés principalement que les problèmes de locaux ou produits utilisés par les collègues (laboratoire chimique, locaux...). Les problèmes musculo-squelettiques pouvaient être abordés.

Avec cette évolution, qui est intervenue en 1982 dans le secteur privé mais seulement en 2011 dans la fonction publique, les conditions de travail sont désormais également du ressort du CHSCT.

Les personnels peuvent contacter les représentants FSU au CHSCT lorsqu'ils estiment que la sécurité et l'hygiène ne sont pas garanties ou que les conditions de travail peuvent constituer un danger.

Le CHSCT peut faire des préconisations sur :

- Organisation du travail (charge du travail, rythme, pénibilité des tâches...)
- Environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit...)
- Construction, aménagement et entretien des locaux
- Durée, horaire, aménagement du temps de travail
- Projets importants d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ...
- Tout projet introduisant des nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé...

Plusieurs domaines ont été référencés et la réflexion et la construction d'outils pour les collègues ont été partagés entre les départements :

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) travaillés par la Moselle
- La Maternelle par la Meurthe et Moselle
- les risques psycho-sociaux (RPS) par les Vosges.

A ce titre, la FSU a demandé une veille, à la DASEN et à l'Inspecteur du Travail auprès du Recteur, sur la circonscription d'Epinal où les relations entre l'IEN et les

collègues se sont dégradées en 2011-2012. Un courrier en date du 23 août 2012 a rappelé cette demande à la DASEN.

Compte-rendu succinct des points abordés lors du CHSCT.

Présents : Administration : DASEN-SG - Inspecteur du Travail-Conseiller Prévention (M. AZE) - Conseiller technique (M. SONNET) - Conseillère Technique (Mme Rodriguez)

Personnels : 8 FSU, 2 SGEN, 4 UNSA

- Election du secrétaire : LABOUX Jean-Christophe/FSU (4 voix) élu, RENARD Catherine/ UNSA (3voix) Suppléant : MANGEOT MURA Brigitte/FSU (4 voix) élue, SCHMITT Alice (3 voix)/SGEN.
- Rôle du conseiller de prévention
- Incident de Golbey
- Quand il y a une alerte météo, comment évaluer la responsabilité de mise en œuvre ?
- Bilan de l'année sur les visites d'établissement et visites médecin
- Prévisionnel des visites d'établissement
- Groupe de travail dans la première quinzaine d'octobre, sur les

risques psycho-sociaux

Le groupe serait composé de la DASEN, l'Assistante sociale, les IEN, CHSCT (le secrétaire + un représentant de chaque organisation syndicale) le conseiller de prévention, un ergonome et tout expert qui serait jugé nécessaire par l'administration ou les organisations syndicales

CHSCT Académique le 15/11/2012

CHSCT Départemental le 22/11/2012 après midi

2 visites à mettre en place

visite d'une école où le DU (Document unique) est mis en place

visite pour mettre en place un DU dans un milieu rural comme l'école « LES THONS »

Sur la circonscription de Remiremont : mesurer l'impact sur les collègues du déménagement de l'Inspection sur Epinal

Le P.R.P. Compte-rendu SNUipp-FSU CAPD et Groupe de travail mouvement 6 septembre 2012

CAPD

- Intégration des instituteurs dans le corps des PE par liste d'aptitude :

12 candidats et seulement 5 possibilités.

Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les demandes fassent l'objet d'une intégration.

- Accès à la hors-classe au 1^{er} septembre 2012 :

Le SNUipp-FSU demande que les informations relatives à l'accès à la hors-classe soient données aux personnels suffisamment tôt pour leur permettre de prendre la décision relative à un éventuel départ à la retraite. (maintien d'une CAPD avant les vacances d'été)

Présentation du tableau :

Une collègue a annulé son départ à la retraite suite à l'information donnée par le SNUipp-FSU concernant sa possibilité d'accès à la hors-classe. Elle s'insère à la 5^{ème} place des 29 possibilités.

Le barème de la 29^{ème} collègue est de **41,5** avec une AGS de **40,442**.

Groupe de travail mouvement 3^{ème} phase d'affectation des personnels

Ce groupe de travail a pour objet d'affecter les personnels sans poste sur les support budgétaires restants. Comme nous l'a précisé la DASEN, il ne s'agit pas de placer les surnombres... Cette opération se fera avec les IEN en fonction des situations délicates et "en tenant compte du barème et des vœux des personnels". Les représentants des personnels n'y sont pas conviés !

Dès l'ouverture des débats, le SNUipp-FSU a insisté sur l'importance de favoriser le bon fonctionnement du service et les conditions de travail et d'éloignement des personnels, ainsi que le respect des vœux et des barèmes.

Il s'est aussi prononcé pour ne pas affecter certains personnels et les laisser en surnombre, plutôt que de voir se rencontrer sur la route des collègues qui chacun iraient travailler sur le lieu d'habitation de l'autre. Il s'est prononcé pour modifier des affectations de juin qui favorisaient la qualité du service et le personnel en place sans léser personne. Finalement... après avoir dit non sur toute la ligne, la DASEN, sans l'avouer, a parfois dit... oui !

On notera que certains collègues prépositionnés par les IEN en surnombre pour l'accompagnement des PES restent en place et en surnombre... Là, le barème n'est pas d'actualité... mais ils ne sont pas certains d'y rester toute l'année.

Plus de 4 heures de débat... Pour 90 personnels à placer... une trentaine de postes disponibles... donc, environ 60 surnombres en bout de course.

On notera que les représentants des personnels ont découvert la liste des postes sur table en début de séance. Sortie à 19h30...

*Francis GEHIN
SD SNUipp88-FSU*

Le P.R.P. SNUipp88-FSU Déclaration liminaire à la CAPD du 6 septembre 2012

Cette CAPD de rentrée, première du genre, va traiter de l'intégration de quelques collègues dans le corps des professeurs des Ecoles. Le SNUipp-FSU demande l'intégration de tous ceux qui en font la demande. Au vu du nombre désormais très faible d'instituteurs, rien ne devrait plus faire blocage.

L'intégration dans le grade de la hors classe pose aussi problèmes quant aux informations dont peuvent disposer les collègues. Le SNUipp

-FSU demande que chaque collègue, déposant une demande de départ à la retraite, puisse le faire en toute connaissance de ses perspectives de carrière. Il souhaite donc une CAPD Hors-classe avant les vacances d'été.

D'autre part, nous venons de vivre une année de transition, renouvellement de la quasi totalité des personnes chargées de la gestion des personnels et réduction des moyens dans les services.

Les représentants du SNUipp-FSU ont apprécié la capacité de tous à vouloir faire en sorte que l'information circule le mieux possible. Ils renouvellent toutefois leur demande de mise à disposition dans les délais des documents leur permettant d'accomplir dans les meilleures conditions le travail pour lequel ils ont été élus et qui participe à la qualité du service.

Le petit rapporteur spécial (P.R.S.) COMPTE-RENDU FSU88

CARTE SCOLAIRE 2012 CTSD DU 6 septembre 2012 (comité technique spécial départemental)

Présents : - représentants FSU, UNSA-Education, FNEC-FP-FO, SGEN.- DASEN, Secrétaire Général, IENadjoindDASEN, IEN ASH, Responsable des moyens 1^{er}, Responsable carte scolaire, plusieurs IEN.

Déclaration de la FSU : voir ci-dessous.

La DASEN :

Rentrée un peu particulière, la concertation nationale doit permettre un dialogue entre tous, parfois il est prudent de se poser et la précipitation est l'ennemi du bien. Constat d'effectifs de rentrée ne sont que des prévisions d'environ 520 élèves en moins. Il reste des vérifications à faire. Les Vosges sont un département en crise, les mouvements des familles témoignent de ces difficultés. Nous avons essayé d'apporter des réponses adaptées aux enfants, d'un département qui souffre. La qualité et l'engagement des équipes enseignantes sont très bons. Le taux de réussite au DNB (Diplôme National du Brevet) est le plus élevé de l'académie : 84,5%. Taux d'accès au bac est très important, les élèves qui passent en seconde réussissent bien. **Remerciements aux équipes éducatives pour cela.**

Présentation des mesures concernant le 1^{er} degré

La DASEN présente le solde disponible : 18,5 Postes (Equivalent Temps Plein)

Elle les affecte comme suit :

- 6 pour les compléments des 12 PE stagiaires qui seront à mi-temps sur une classe

- 1 pour compenser les temps partiels à 80% annualisés

- 1 pour la mise en place d'un médiateur linguistique dans le cadre du pôle d'accompagnement des jeunes sourds

- 2 pour les CLIS de Rambervillers et Fraize (on notera que la FSU avait lourdement insisté en vain pour qu'on ne ferme pas cette dernière)

- 1 pour l'école "Champs à Nabord" de Cornimont qui reçoit 25 élèves de l'école privée fermée.

- 7,5 en aide pédagogique qu'il reste à répartir

dans les écoles.

Répartition des aides pédagogiques

La FSU, le SGEN et l'Unsa évoquent plusieurs situations d'écoles avec des effectifs et des conditions d'accueil tendus.

La DASEN estime que les situations tendues au-delà des propositions du document seront regardées lors de l'implantation des surnombres. **Opération à laquelle les représentants des personnels ne sont pas conviés.** Seules les situations du document remis sur table sont retenues. Une façon de traiter le dialogue social un peu légère d'autant que les représentants des personnels n'ont pas été destinataires des informations préalablement à la réunion.

Les aides pédagogiques décidées par la DASEN : elle justifie ces aides par des montés d'effectifs ou/et des conditions locales particulières.

½ Celles sur Plaine Primaire

½ Raon l'Etape Primaire Centre

½ Epinal 149^{ème} Élémentaire

½ Hadol Centre Maternelle

½ Bainville aux Saules maternelle

½ Chavelot Maternelle

1 Dompierre Primaire

½ Golbey J de la Fontaine

½ Remiremont J Ferry Primaire

½ Le Thillot Jules Ferry

1 Remomeix

1 RPI Belmont sur Vair

A une question de l'UNSA sur l'ULIS de V. Lud, l'IEN ASH précise qu'il y a une forte augmentation d'orientation ASH : On passe de 2,12 à 2,88% de la population scolarisée (de la maternelle au lycée) en 3 ans. Passage de 191 à 264 dans les ULIS à cette rentrée. Les 70 situations supplémentaires n'étaient pas connues. Elles sont plutôt localisées sur les mêmes sillons que les SEGPA.

Les prévisions sont difficiles à connaître, par exemple pour les TSL (troubles spécifiques du langage) et ce sont ces élèves qui sont orientés en ULIS. C'est en mai seulement que les effectifs ont été connus.

La FSU rappelle que la création en urgence de 3 ULIS supplémentaires ne permet pas aux autres ULIS d'atteindre des effectifs décents. Certaines atteignent 15 élèves et les autres sont très chargées, or **la scolarisation dans ces dispositifs ne devrait pas dépasser 10 élèves.**

L'IEN ASH et la DASEN admettent qu'il s'agit d'un lourd chantier à mener à bien.

A une demande de la FSU, la DASEN fait état des moyens en aides humaines :

78 ETP AVSi, 30 ETP AED AS, 161 EVS.

518 élèves ont besoin d'une aide humaine d'une durée variable.

Les personnes EVS peuvent ensuite être réembauchées en AVSi si elles remplissent les conditions.

Désormais, les AED AS et les EVS sont tous employés par un seul employeur, le Lycée Chardin de GERARDMER. Seuls les AVSi sont encore employés par la DSDEN.

La proposition de réunification de la circonscription de REMIREMONT est portée au vote du CTSD : unanimité pour.

IEN Remiremont : La DASEN nous informe de la proposition de la commune de Remiremont de loger gratuitement l'IEN. Cette nouvelle situation pourrait remettre en cause son transfert à la DSDEN d'EPINAL. La DASEN remet le vote demandé par l'Unsa au prochain CTSD.

Francis GEHIN
SD adjoint FSU88

DECLARATION FSU CTSD 6 septembre 2012

Notre département souffre d'une politique qui mène à la perte massive d'emplois et à la désertification. Que le constat d'effectifs soit à la baisse n'étonne pas la FSU en regard de la situation de l'emploi du département. Les retraits de postes dans les écoles y participent et les suppressions hors la classe ne feront que dégrader un ensemble éducatif très fragilisé. **Toutes les écoles seront touchées d'une manière ou d'une autre par les 61 (71,75)¹ suppressions de postes dans le 1^{er} degré et les collèges vont encore lourdement pâtir des 32,5 ETP supprimés...** Les conditions de travail et de continuité du service vont être profondément dégradées et des décisions de transfert ou de regroupement de services comme celui des IEN sur la DSDEN à EPINAL vont participer à cette aggravation. Il y a donc nécessité de mener au plus vite une politique ambitieuse qui relance l'ensemble des éléments dynamiques, qu'il s'agisse des salaires, de l'Education, des conditions de travail... Des signes ont été lancés par le gouvernement... comme la réimplantation de 1000 postes dans les écoles, l'octroi d'une décharge de service aux professeurs stagiaires dans le second degré, l'abrogation des nouveaux textes sur l'évaluation des enseignants ou encore l'allongement des vacances de la Toussaint de 2 jours. Sur ce dernier point des interrogations subsistent quant à l'organisation des jours récupérés les mercredis. Par ailleurs l'allongement du temps de présence des élèves dans les collèges en juillet sans que les dates du brevet soient repoussées pose question... La FSU sera très attentive à la prise en compte des personnels qui est indissociable de l'ambition pour une Ecole de la réussite de tous. Ce qui est bon pour les élèves doit l'être aussi pour les personnels. Sans quoi, la transformation de l'Ecole pourrait se solder par un échec.

ACTUALITES en bref...

IEN EPINAL : Changement de pilote.

Nous avons appris par les collègues un changement d'IEN sur la circonscription d'EPINAL. M. Richard BELLO remplace Mme Marie-Christine MAUBRE qui prend la mission départementale maternelle...

MOUVEMENT 2013 : Appel à contribution.

Le SNUipp-FSU a besoin de votre avis pour avancer. La DASEN devrait bientôt réunir un groupe de travail sur l'évolution des règles du mouvement. Le SNUipp88-FSU vous demande de l'aider dans sa démarche. Il vous appelle à lui faire part de tous les éléments et dispositions qui, selon vous, nécessitent un changement ou qui font défaut dans les règles départementales et dans les pratiques. D'avance il vous remercie de répondre rapidement, par mail, téléphone, fax ou courrier postal.

REFONDATION DE L'ECOLE : Pas sans vous !

Outre la réunion du 26 septembre et l'Université d'automne prochaine, les militants passent dans les écoles et le SNUipp-FSU vous donne la parole au travers d'un questionnaire dont les résultats seront publiés rapidement. Répondez en téléchargeant le questionnaire sur <http://snuipp.fr/Avenir-de-l-ecole-prenez-la-parole>.

TRANSFERT de l'IEN de Remiremont à la DSDEN d'EPINAL

Le SNUipp-FSU, Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT appellent les enseignants de la circonscription de REMIREMONT à signer massivement la pétition à l'initiative de collègues sur <http://88.snuipp.fr/spip.php?article1027>

Lors du CTSD du 6 septembre, la DASEN nous a informés de la proposition de la mairie de Remiremont de loger l'IEN à titre gratuit. Bien que cet élément nouveau fasse réfléchir l'administration, le projet de transfert reste d'actualité. C'est la mobilisation qui peut infléchir ce choix contraire à l'intérêt des personnels et du service.



L'Université d'automne du SNUipp-FSU constitue le grand rendez-vous annuel de l'école primaire, qui rassemble 450 enseignants des écoles et plus de 30 chercheurs sur de multiples sujets.

La refondation de l'école, la priorité au primaire qui s'affichent cette année donnent à cet événement une importance particulière : Au cœur de toutes les conférences et des débats, une question : comment participer à la transformation d'une école en quête de la réussite pour tous les élèves ?

Cette année, l'inscription et le paiement en ligne sont possibles.

<http://snuipp.fr/Universite-d-automne-douzieme>

12ème Université d'Automne du SNUipp-FSU

C'est à Port Leucate, station balnéaire de l'Aude, que le SNUipp organise sa douzième Université d'Automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la MGEN. 450 enseignants des écoles sont attendus les 26, 27 et 28 octobre prochains. A leurs côtés, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pour débattre, confronter leurs points de vue et faire progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de la réussite de tous, de lecture, de numération, de l'école maternelle, des pratiques artistiques et sportive...

Cette année, en ouverture, **Marie-Rose MORO**, pédopsychiatre proposera de considérer les enfants de l'immigration, comme une «chance pour l'école». Les **Editions Rue du Monde** nous ferons découvrir les coulisses de la littérature de jeunesse : des auteurs et illustrateurs comme entre autres, Alain Serres, Pef, Zaü, Laurent Corvaisier seront présents durant les 3 jours. Parmi les nombreux intervenants, nous compterons entre autre : Sylvie CEBE, Michel FAYOL, Viviane BOUYASSE, Pierre LENA, Joëlle GONTHIER, Danielle COGIS, Roger LECUYER...

Attention ! Les places sont limitées ! Programme complet et bulletin d'inscription téléchargeables sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr/Universite-d-automne-douzieme>

Le SNUipp88-FSU prend en charge une grande partie des frais de ses adhérents. Contactez la section.

EPINAL

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SAINT DIE

17 rue Cl J. PIERRE
88100
SAINT DIE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 41,14	123 41,82	126 42,84	132 44,88	139 47,26	148 50,32	162 55,08
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 41,16	131 44,54	139 47,26	146 49,64	156 53,04	166 56,44	177 60,18	193 65,96	206 70,04
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 53,04	175 59,50	188 63,92	202 68,68	218 74,12	231 78,54	245 83,30				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			165 56,10	175 59,50	198 67,32	213 72,42					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>	217 73,78	226 76,84	242 82,28	255 86,70							

* après déduction fiscale (66%)

A ajouter	À la cotisation en €	Coût réel*
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
PE stagiaire : 78€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo. congé parental, CLM, CLD: 44 €
Retraite : 108 €
Temps partiel : (minimum 77€correspondant à la part nationale)
% de la cotisation égal au % de quotité de travail
Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
- travaillant à 75%, la cotisation est de 177 €x 75% soit 133 €
- travaillant à mi-temps 177 €x 50% soit 89 €
Pour un PE 4ème échelon à mi-temps 77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:
SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine - 88000 - EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieur que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro national d'émetteur
431 968

COMPTE A DEBITER

Banque _____ Guichet _____

N° de compte _____ Clé _____
N° de compte _____ Clé _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp Vosges
Quartier de la Magdeleine
6, Maison des
Associations

**NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE**

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____
Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.



SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr



**fédération
syndicale
unitaire**

Bulletin d'adhésion 2012-2013 au SNUipp-FSU des Vosges

M, Mme, Mlle
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
.....
Code postal Commune
Téléphone Portable
Courriel
Etablissement ou école

Cotisation année scolaire 2012-2013 (voir tableau au verso)
j'opte

pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos
de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2012 déclarable en 2013.
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...
instituteur (trice)
prof. d'école
prof. d'école hors-classe
M1, M2
PE Stagiaire
Liste complémentaire
PEGC hors-classe
PEGC classe exceptionnelle
AE-AVS-EVS
retraité(e)
Situation particulière...
en congé de formation
en disponibilité
en congé parental
en congé longue maladie ou
longue durée
Je travaille...
à temps complet
à mi-temps
à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...
adjoint(e) maternelle
adjoint(e) élémentaire
direction maternelle
nombre de classe(s)
direction élémentaire
nombre de classe(s)
direction d'école d'application
ZIL
BFC
BZ
brigade stage long
titulaire de secteur

regroupement d'adaptation
rééducateur(trice)
psychologue scolaire
soutien implanté dans l'école
enseignant référent
directeur(trice) d'établissement
spécialisé
adjoint(e) établissement
spécialisé
CLIS option
IMF
CPC-IMFAIEN
directeur adjoint de SEGPA
adjoint SEGPA
autre type de poste,
à préciser
.....
.....
PEGC-matières enseignées:
.....

Je suis nommé(e)
à titre
définitif
à titre
provisoire
Echelon
Date de titularisation
.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.
Signature (obligatoire):